

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 5 avril 2004
(convocation du 22 mars 2004)

Aujourd'hui Lundi Cinq Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. FAYET Guy, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BELIN à M. GUICHOUX (*à partir de 11 h 20*)
M. BRANA Pierre à Mme. COUTANCEAU Emilie
M. BOBET à M. MANSENCAL (*jusqu'à 11 h 20*)
M. BRON à Mme Walryck (*jusqu'à 11 h 15*)
Mme BRUNET à Mme DARCHE (*jusqu'à 11 h 15*)
Mme CASTANET à M. BOCCHIO (*jusqu'à 10 h 15*)
M. DELAUX à M. DUCASSOU (*jusqu'à 11 h 15*)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues
Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth
Mme CHARBIT-BONNATERRE à M. BAUDRY
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme DELAUNAY Michèle à Mme KEISER
M. DUTIL Silvère à M. GOURGUES Jean-Pierre
Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. JAULT Daniel à M. RESPAUD Jacques
M. JUNCA à Mme JORDA-DEDIEU (*à partir de 11 h 00*)
Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Jean-Louis
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. MILLET Thierry à M. BELLOC Alain
M. MOULINIER à M. GUILLEMOTEAU
M. NEUVILLE Michel à M. REBIERE André
M. REDON Michel à M. MERCIER Michel
M. TAVART Jean-Michel à M. BELIN Bernard
M. TOUZEAU à M. TURON (*à partir de 11 h 40*)

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Construction du tramway 1ère phase - Aménagements urbains - Fabrication et pose de meubles techniques pour les quais des stations de tramway - Marché n°02/042 U (URB 24) - Avenant n°1 - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les travaux de fabrication et pose des meubles techniques pour les quais de station du réseau de tramway 1^{ère} phase ont été attribués, après appel d'offres ouvert, à la société SCASO SARL, par marché n° 02/042U notifié le 31 janvier 2002 pour un montant de 1 119 493 € HT.

Des adaptations techniques de ces travaux et prestations sont à prendre en compte.

- L'adaptation des meubles techniques :
 - Remplacement de meubles techniques complets par des meubles dits « réduits » pour prendre en compte la faible largeur de certains quais trottoirs et l'encombrement de ce mobilier, et assurer ainsi aux personnes en fauteuil roulant une largeur de passage confortable.
 - Adaptation des types de meubles techniques aux réalités des quais de station.
 - Adaptation de meubles techniques par la suppression du système d'interphone pour les mobilier les plus éloignés des quais de station donc non utilisés par les voyageurs.
 - Adaptation des pièces détachées à la nouvelle répartition des types de mobilier.Incidence financière = - 24 200 € HT
- Amélioration de la casquette verre sur la toiture des meubles techniques par :
 - Modification de la position du vitrage avec prise en compte d'un encastrement étanche afin de simplifier l'évacuation des eaux,
 - Harmonisation de la couleur du vitrage avec celle des abris de station.Incidence financière = - 6 902 € HT
- Mise en place d'un couronnement de toiture particulier au meuble technique situé sur la station Gambetta sud, rue Vital Carles, devant l'hôtel du préfet, afin de remettre en place un système dissuasif anti-intrusion.
Incidence financière estimée à + 10 000 € HT

- Adaptation du modèle de serrures sécurisées de tous les meubles
A la demande de l'exploitant CONNEX, il est nécessaire de modifier le modèle de serrure pour l'harmoniser avec les autres systèmes de sécurité présents sur le réseau et ce afin de faciliter l'exploitation.
Incidence financière = + 16 316,20 € HT
- Nettoyage des TAGS sur les meubles après les réceptions du mobilier et ce jusqu'à la remise de ceux-ci à l'exploitant.
Provision financière = + 6 850 € HT

En outre, il convient de modifier les délais d'exécution de ce marché pour prendre en compte les nouvelles dates de mise en service du réseau de Tramway 1^{ère} phase comprenant l'extension Mériadeck / ST Augustin.

Aussi, la durée d'exécution des lignes B et C est prolongée de 1 mois, représentant une incidence financière de + 511,90 € HT.

La durée d'exécution de la ligne A sera ajournée entre la réception des travaux et le début de réalisation de l'extension Mériadeck / ST Augustin, en application du cahier des clauses administratives générales travaux et sera prolongée de 14 mois ; l'incidence financière est de 7 739,40 € HT.

Le montant global de ces diverses mesures, en tenant compte des moins et plus values, s'élève au maximum à 10 315,50 € HT, soit moins de 1 % du montant initial du marché, portant son nouveau montant maximal à 1 129 808,50 € HT.

En conséquence, il y a lieu de passer un avenant n° 1 au marché n° 02/042 U afin de contractualiser ces modifications techniques et financières.

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'avenant est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter au service des Marchés Publics.

Aussi, compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser M. le Président :

- à signer l'avenant n° 1 au marché n° 02/042 U pour un montant maximal de 10 315,50 € HT portant le nouveau montant du marché au maximum à 1 129 808,50 € HT et prolonger la durée d'exécution de ce marché,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 5 avril 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. ALAIN CAZABONNE

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
23 AVRIL 2004

